PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 25 août 2026, à 9h32, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):
Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Madame Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte. Il est 9h

2026-08-165 **2 - Acceptation de l'avis de convocation et de l'ordre du jour.**

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été notifiée à tous les membres du conseil municipal à la séance extraordinaire du 25 août 2026 conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie que cet avis de convocation a été notifié aux membres du conseil par un moyen technologique tel que permis par l'alinéa 2 de l'article 152 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi et s'en déclarent satisfaits et conviennent donc de la légalité de la présente séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, Il est résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE
2 - Acceptation de l'avis de convocation et de l'ordre du jour.
3 - SUJETS À DISCUTER
 3.1 - Attribution de Contrat pour les travaux du 8e rang à Saint-Valère
4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité

3 - SUJETS À DISCUTER

2026-08-166 **3.1 - Attribution de Contrat pour les travaux du 8e rang à Saint-Valère**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint Valère autorisant la direction générale à procéder à un appel à soumissions Publiques pour le contrat du 8e rang pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis d'appel d'offre a été publié sur le portail Service Électronique d'Appel d'Offre (SEAO) du gouvernement;

CONSIDÉRANT le dépôt des soumissions est conforme aux prescrits de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le résultat des ouvertures de soumission ce 13 août 2026 à 11h05 et que Construction et pavage PORTNEUF Inc. est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Saint-Valère accepte la proposition du plus bas soumissionnaire conforme et octroie le contrat a Construction et pavage PORNEUF Inc. pour les travaux du 8e rang pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère au coût de 1 293 772.26$ taxes incluses:

QUE la présente résolution soit adressée à Construction et pavage PORTNEUF inc.

Adopté à l'unanimité.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-08-167 **5 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert

QUE la séance soit levée à 9h38.

Adopté à l'unanimité

_____	_____
Marcel Normand	Annick Girouard
Maire	Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marcel Normand
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière